



4^e colloque des doctorants du Centre Jean Bodin

LE DROIT ET L'INCERTITUDE

**Jeudi 16 septembre 2021
de 9h à 18h, amphi. VOLNEY**

*Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion
13 allée François Mitterrand - Université d'Angers*

■ centrejeanbodin.univ-angers.fr

I Présentation du colloque

La pandémie de Covid-19 a récemment mis en lumière à quel point les divers domaines de notre société peuvent être profondément et durablement bouleversés par la propagation d'un virus inconnu. L'évolution des nouvelles technologies, les changements climatiques ou encore le vieillissement de la population sont également des phénomènes qui font naître dans la société un certain nombre de situations inédites, sources elles aussi d'incertitude. À cet égard, il convient en tant que juriste de s'interroger : Le droit peut-il nous prémunir contre cette incertitude ? Il apparaît par ailleurs possible d'envisager la notion d'incertitude comme intrinsèque à la matière juridique. En effet, en faisant notamment de la sécurité juridique un idéal de cohérence et de stabilité, l'un des objets du droit n'est-il pas de chasser l'incertitude ? Ainsi et pour toutes ces raisons, l'incertitude mérite un traitement juridique plus approfondi.

Du latin incertitudinem, l'incertitude – ou incertaineté dira-t-on au XVI^e siècle – désigne ce qui est incertain. Bien que tautologique, cette définition n'est pour autant pas dénuée d'intérêt. En effet l'incertain désigne « ce qui peut être mis en doute ». Appliquée à la matière juridique, la définition retenue amène à s'interroger sur la façon dont le droit se positionne face au doute. Sous un premier angle, elle pourrait ainsi être analysée comme l'appréhension, par le droit, de l'incertitude. Par exemple en matière de preuve, la présomption, qui consiste pour la loi ou le juge à tirer une conséquence d'un fait connu à un fait inconnu dont l'existence est rendue vraisemblable par le premier, n'est-elle pas un mécanisme qui convoque nécessairement l'incertitude ? On pourrait en outre s'intéresser au principe de sécurité juridique, puisque son objet même n'est-il pas de limiter l'incertitude juridique que menacent de faire naître certaines situations ? Dans une perspective différente, l'incertitude est parfois une qualité des normes juridiques. En ce sens, le travail d'interprétation ne devrait-il pas être regardé comme un signe de la propension du droit à faire place à l'imprévu ? De même, l'évolution constante des sciences dures ne place-t-elle pas le juge dans une situation incertaine lorsqu'il s'agit de trancher un différend à la lumière de preuves scientifiques mouvantes ? On pourrait encore se questionner à propos des difficultés parfois rencontrées par le juriste dans l'attribution d'une qualification juridique à un fait ; effectivement, n'est-il pas dans ces circonstances confronté à une éventuelle incertitude du droit ?

Ces pistes de réflexion non exhaustives mettent en lumière la richesse du sujet. Celui-ci soulève des questionnements tant en droit interne qu'en droit international. Pour ne prendre que quelques exemples qui vont de la gestion de l'incertitude scientifique par le droit de la responsabilité – interne ou internationale –, à l'incertitude à laquelle est en proie la délibération parlementaire ou la qualification de contrat de service, en passant par l'appréhension de l'incertitude au cours du procès pénal, l'analyse démontre que le thème de l'incertitude irrigue très largement la matière juridique. À n'en point douter, elle est un vaste sujet qui recouvre aussi bien l'incertitude saisie par le droit (Axe premier) que le droit saisi par l'incertitude (Axe second).

Comité d'organisation et comité scientifique :

Florian ALLAIN, Doctorant en droit privé au sein du Centre Jean Bodin ;

Mathilde AMIAUD, Doctorante en droit privé au sein du Centre Jean Bodin ;

Éloïse PETIT-PREVOST, Doctorante en droit public au sein du Centre Jean Bodin).

Tuteurs du comité scientifique :

Sarah CASSELLA, Professeure de droit public international - Le Mans Université ;

Sylvain JOBERT, Professeur de droit privé et de sciences criminelles - Université d'Angers ;

Alina MIRON, Professeure de droit public international - Université d'Angers

■ Programme

9h Accueil des participants

9h15 Allocutions d'ouverture

Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion - Université d'Angers

Félicien LEMAIRE, Professeur de droit public - Université d'Angers
Directeur du Centre Jean BODIN - recherche juridique et politique

Florian ALLAIN, Doctorant en droit privé - Université d'Angers

Mathilde AMIAUD, Doctorante en droit privé - Université d'Angers

Éloïse PETIT-PREVOST, Doctorante en droit public - Université d'Angers

L'INCERTITUDE SAISIE PAR LE DROIT

A. Conceptualisations de l'incertitude

François HOURMANT, Professeur de Science politique - Université d'Angers

Table 1 : Tentatives de conceptualisations

9h30 Je t'aime...Moi non plus.

À propos d'une passion moderne des juristes pour l'incertitude

Louis HILL, Doctorant - École de droit de Sciences Po

9h45 Le principe de sécurité juridique entre sécurité du droit et sécurité par le droit (à distance)

Arié LÉVY, Doctorant contractuel - École de droit de Sciences Po

10h La délibération parlementaire en droit constitutionnel : éléments d'une institutionnalisation prudentielle de l'incertitude

Pierre KLIMT, Docteur en droit public - Université de Rennes

10h15 Questions et pause

B. Illustrations croisées de l'incertitude

Sarah CASSELLA, Professeure de droit public international - Le Mans Université

Table 2 : L'incertitude dans le droit

10h45 L'incertitude et le droit pénal

Marion GIROUD, Doctorante en droit pénal et sciences criminelles
Université de Montpellier

et Pauline HERRARD, Doctorante en droit pénal et sciences criminelles
Université de Montpellier

11h00 L'incertitude et le droit dans la Convention européenne des droits de l'homme : au coeur de l'incertitude du droit européen, un droit à la certitude juridique en devenir (à distance)
Cécile GOUBAULT-LARRECQ, Doctorante contractuelle en droit public & chargée d'enseignement - Université Paris II Panthéon-Assas

11h10 L'expérimentation en droit et dans l'action publique ou l'incertitude au coeur de l'ordre juridique ?
Jean-Christophe CERVANTES, Doctorant en droit public - Université Clermont Auvergne

11h25 Le marché de l'art et ses incertitudes ou les vertus juridiques du doute
Ronan BRETEL, Attaché temporaire d'enseignement et de recherche Université Paris II Panthéon-Assas & ENS Paris-Saclay

Table 3 : Le droit comme source d'incertitude

11h40 L'incertitude de la décision de justice en droit privé
Florence ITTAH, Docteur en droit privé et sciences criminelles - Université Paris I Panthéon-Sorbonne

11h55 Les biens meubles et immeubles existent-ils ?
Réflexions sur la certitude des énoncés juridiques
Tao HOEFFNER, Doctorant en droit public - Université Côte-d'Azur

12h10 La notion de service en proie à l'incertitude
Sabrina CONTE, Doctorante en droit privé et sciences criminelles Université d'Angers

12h25 Questions et pause méridienne

LE DROIT SAISI PAR L'INCERTITUDE

A- Maîtrise de l'incertitude à l'occasion du règlement des différends

Sylvain JOBERT, Professeur de droit privé et de sciences criminelles Université d'Angers

Table 4 : L'expertise

14h30 L'expertise, source potentielle d'incertitude dans le procès
Nolwenn SIMON, Doctorante contractuelle en droit privé et sciences criminelles - Université Paris II Panthéon-Assas

Table 5 : L'incertitude scientifique en droit interne

14h45 50 nuances de doute. Le traitement de l'incertitude scientifique par le droit de la responsabilité civile
Gabriel STETTLER, *Doctorant contractuel en droit privé et sciences criminelles - Université Paris II Panthéon-Assas*

15h Le recours aux preuves scientifiques et médico-légales : vers la disparition de l'incertitude dans le processus pénal ?
Benjamin THIBAUDEAU, *Doctorant en droit privé et sciences criminelles - Université de Tours & Le Mans Université*

15h15 Questions et pause

B- Évaluation de l'incertitude à l'occasion du règlement des différends

Alina MIRON, *Professeure de droit public international - Université d'Angers*

Table 6 : L'incertitude dans le droit international

16h L'éthique, un phare face à l'incertitude en droit international ? Réflexions sur la jurisprudence récente de la Cour internationale de justice
Raphaël MAUREL, *Maître de conférence en droit public - Université de Bourgogne*

16h15 La responsabilité internationale face à l'incertitude scientifique
Tiphaine DEMARIA, *Maître de conférences en droit public - Université Aix-Marseille*

16h30 L'évaluation des dommages dans le cadre des conflits armés par la Cour internationale de Justice, la Commission des réclamations Erythrée/Ethiopie et la Commission d'indemnisation des Nations Unies : des approches distinctes de l'incertitude ?
Agathe NIVELEAU, *Doctorante en droit public - Université d'Angers*

16h45 Questions

Centre Jean Bodin
Recherche Juridique et politique
Faculté de droit, d'économie et de gestion
Université d'Angers
13 allée François Mitterrand - BP 13 633
49 036 ANGERS

Contact
Fiona PERNET
Chargée du partenariat
et de la valorisation de la recherche
Tél. : 02 41 96 21 02
fiona.pernet@univ-angers.fr